

● (1700)

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** L'amendement est rejeté. La Chambre est-elle prête pour le prochain vote?

**Des voix:** Le vote.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le vote porte sur la motion principale. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**M. Gauthier:** Avec dissidence.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je déclare la motion adoptée.

[Français]

MOTION D'ADOPTION DU CRÉDIT 25—MINISTÈRE DU  
SOLLICITEUR GÉNÉRAL

**L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor)** propose: Que le crédit 25, au montant de 662 941 000 \$ du ministère du Solliciteur général—Gendarmerie royale du Canada—Dépenses de fonctionnement, Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1988, soit agréé.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, je voudrais expliquer pourquoi j'ai inscrit au *Feuilleton et Avis* de la Chambre, une opposition à ce crédit . . . — quand les députés auront fini de parler, peut-être qu'on va m'écouter—madame la Présidente, j'ai proposé à la Chambre que l'on réduise de 100 000 \$ les crédits proposés par le président du Conseil du Trésor (M. de Cotret), à savoir le crédit 25, pour une raison très simple, c'est que cela fait au moins un an, plus spécifiquement depuis juin dernier, qu'on pose des questions à cette Chambre concernant la Gendarmerie royale du Canada et son engagement à suivre . . .

● (1710)

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre. La présidence peut difficilement comprendre ce que dit le député. Je suis certaine que tous les autres députés veulent savoir ce que leur collègue tient à dire. La présidence souhaite la collaboration de tous les députés.

[Français]

**M. Gauthier:** Madame la Présidente, évidemment, le débat que je veux faire cet après-midi tourne autour de la question: Est-ce que le Gendarmerie royale, comme agence fédérale, a compris que la Loi sur les langues officielles touche toutes les agences fédérales, incluant la Gendarmerie royale?

Il y a des problèmes, madame la Présidente, parmi certaines agences et l'occasion m'est donnée aujourd'hui de soulever les difficultés et peut-être même essayer d'apporter certains correctifs aux problèmes qui existent à la Gendarmerie royale du Canada.

Il fut un temps, madame la Présidente, où les résistances de l'opinion canadienne entravaient l'implantation du bilinguisme dans la Fonction publique en général et en particulier, peut-être dans certaines agences gouvernementales.

Aujourd'hui, bien qu'il y ait encore des réticences, je sens, moi, en tout cas, et je pense que la Chambre sera d'accord sur le fait qu'aujourd'hui, dans l'Entente canadienne, il existe un

### Les subsides

phénomène inverse à celui qui existait il y a presque 20 ans, quand la Loi sur les langues officielles a été adoptée en 1969. Il y a une compréhension aujourd'hui au Canada, un respect, une générosité qui se développe à même les groupes linguistiques et qui fait qu'aujourd'hui on a dans ce pays, je le pense sérieusement, madame la Présidente, une meilleure entente entre les deux groupes fondateurs. La dualité canadienne est aujourd'hui en meilleure santé.

Les attitudes, comme je le disais, ont changé et de plus en plus, la population en général reconnaît cette réalité et reconnaît aussi qu'il est nécessaire, pour le gouvernement fédéral, les agences gouvernementales incluses, de permettre que cette loi, la Loi sur les langues officielles, soit totalement respectée et qu'elle fasse l'objet d'une certaine promotion au niveau de la collectivité.

La situation, plus précisément, madame la Présidente, en ce qui a trait à la GRC, n'est pas tellement rose. On l'a vu durant plusieurs mois, tant en comité qu'à la Chambre. Les agents de la Gendarmerie royale se plaignent, ils écrivent des lettres et je pourrais vous citer *in extenso* des extraits de la lettre qui a été envoyée et qui a été rendue publique par M. J.E.J. Julien, commissaire adjoint de la Division C, une lettre importante et qui a tout de même fait couler beaucoup d'encre et qui avait la signature de plusieurs gens, entre autres celle du commissaire adjoint de la Division C, et qui reflétait, je pense, l'état d'esprit au Québec.

Dans le reste du Canada, ici dans la Capitale nationale en particulier, au niveau de l'administration centrale, on pouvait déceler un certain malaise.

Il y avait des difficultés parfois à faire admettre au commissaire de la Gendarmerie royale, en comité comme ailleurs, qu'il était vraiment engagé dans le processus d'essayer de mettre en place une force qui était respectueuse et qui se servait des trois grands thèmes comme jalons, soit, le thème principal étant la langue de service, c'est-à-dire, la langue de l'institution qui, elle, doit desservir le public canadien; la langue de travail, évidemment, qui est le droit de chaque personne canadienne de travailler dans la langue de son choix, que ce soit l'anglais au Québec ou le français à l'extérieur, c'est un objectif valable; et le troisième jalon qui est une représentation équitable.

Je pense que, en général, aujourd'hui, on peut dire qu'on a rejoint un pourcentage, du moins, équitable de quelque 26 p. 100, 27 p. 100 au niveau de la Fonction publique du Canada, et je m'en réjouis.

Je voudrais dire, par contre, que d'entendre et de lire que la Gendarmerie royale, elle, parlait de réduire, et pas de 26 ou 27 p. 100, mais de 20 p. 100 l'objectif qu'elle s'était fixé—d'accord avec les autorités gouvernementales, et il y a déjà quelques années de cela—mais de réduire cet objectif à quelque 12 p. 100 et 14 p. 100 de la population me semblait quelque peu étrange, et c'est pour cela que je ferai la chronologie des événements si on le veut. C'est pour cela qu'on a soulevé à la Chambre des questions au président du Conseil du Trésor, à savoir s'il était au courant. Il m'a répondu lui: Non, ce ne sont que des discussions entre fonctionnaires et il n'y a rien d'officiel là-dedans.